

N° Client XXXXXX Service Clients - 01 53 62 40 60 serviceclient@la-francaise.com
--

LETTRRE RECOMMANDEE AVEC AR

Paris, le XX/03/2021

Objet : votre retrait de parts SCPI CREDIT MUTUEL PIERRE 1

Madame, Monsieur,

Nous faisons suite à votre demande de retrait de vos parts de la SCPI CREDIT MUTUEL PIERRE 1, inscrite sur le registre et n'ayant pu, à ce jour, être compensée par des souscriptions correspondantes (valeur de retrait avec contrepartie : 262.20 €/part).

LA DOTATION D'UN FONDS DE REMBOURSEMENT EXCEPTIONNEL

Après avoir étudié différentes options permettant d'offrir la liquidité à ces associés, la Société de Gestion, en accord avec votre Conseil de Surveillance a mis en place et doté un fonds de remboursement qu'elle considère comme la meilleure solution pour obtenir le remboursement rapide de vos parts.

Les associés inscrits au registre des retraits depuis plus de trois mois se voient proposer la possibilité du remboursement de leurs parts à un prix fixé par la Société de Gestion. Cette valeur de remboursement est encadrée réglementairement et se situe à un niveau inférieur à la valeur de retrait.

Du fait d'une progression de 0,76 % de la valeur de réalisation au 31 décembre 2020, la valeur du fond de remboursement augmente à 232 € par part.

REPOINDRE RAPIDEMENT AUX BESOINS DE LIQUIDITE

Prévu dans les statuts de la SCPI, le fonds de remboursement est un outil vous permettant d'obtenir le remboursement de vos parts dans une période où la collecte ne permet pas une animation suffisante du marché secondaire. La SCPI consacre une partie du produit de ses arbitrages à la dotation de ce fonds.

Pour information :

- A ce jour, le registre comporte 917 associés pour un total de 158.855 parts.
- La demande de retrait en attente la plus ancienne date du 16/12/2016. Sur un an glissant, 697 parts nouvelles souscrites ont permis de compenser des retraits.
- Votre demande de retrait a été confirmée en date du XX.

Cette proposition n'est effectuée qu'après des demandes de retrait confirmées sur le registre de plus de 3 mois.

REGLEMENT

Si vous souhaitez accéder à ce fonds, vous serez remboursés au prix de 232 € / part avant le 15 du mois suivant votre acceptation et le capital de la SCPI est ensuite réduit à concurrence des remboursements et annulations de parts.

COMMENT EN FAIRE LA DEMANDE RAPIDEMENT

Afin de nous faire part de votre décision, vous trouverez joint un **coupon-réponse** que nous vous remercions de nous retourner dûment complété et signé par courrier ou par mail (serviceclient@la-francaise.com) dans un délai maximum de 15 jours (date de réception à la société de gestion) à compter de la date de présentation de la présente lettre recommandée.

VALIDITE DE LA PROPOSITION

A défaut de réception de votre accord dans ce délai, vous pouvez :

- . Annuler votre demande initiale
- Ou
- . Conserver votre rang sur le registre sans visibilité sur une date de remboursement à la valeur de retrait avec contrepartie

Quelle que soit l'option choisie par l'associé, ces dispositifs n'ont aucun impact sur la valeur de la SCPI et sa capacité de distribution.

Pour tout besoin d'information, votre conseiller habituel reste à votre entière disposition ainsi que le Service Client.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à nos sentiments dévoués.

La Société de Gestion